REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail –Patrie
=====
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
======
SECRETARIAT GENERAL
======
DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE
======

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
======
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION
======
SECRETARIAT GENERAL
======
DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY
======

DECISION N° 18220249 **MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du** 23 JUIN 2022

Portant ouverture du concours d'entrée en **quatrième année** au Cycle Master (Ingénieur Halieute) de l'Institut des Sciences Halieutiques (ISH) de l'Université de Douala à Yabassi, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année Académique 2022/2023.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

VU la Constitution;

VU la Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur;

VU le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

VU le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

VU le Décret n° 2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

VU le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités;

VU le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités;

VU le Décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala;

VU le Décret n° 93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités;

VU le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;

VU le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015, portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;

VU le Décret n° 2012/366 du 05 aout 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat;

VU le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur;

VU l'Arrêté n° 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 mars 2022 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP ; au titre de l'année académique 2022/2023.

CC

DECIDE:

Article 1 : Il est porté à la connaissance:

- des titulaires des diplômes d'Ingénieur des Travaux Halieutes ;
- des titulaires des diplômes d'Ingénieur des Travaux Agricoles ;
- des titulaires des diplômes d'Ingénieur des Travaux Forestiers ;
- des titulaires de Licence Professionnelle en Gestion de l'Eau ;
- des titulaires de Licence Professionnelle en Environnement ;
- des titulaires des diplômes d'Ingénieur de Développement Rural ;
- des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur,

qu'un concours sur épreuves pour le recrutement de cent soixante-dix (170) étudiants en cycle Master (Ingénieur Halieute) de l'Institut des Sciences Halieutiques de l'Université de Douala à Yabassi est ouvert au titre de l'année Académique 2022/2023, dans les centres de **YABASSI** et **DOUALA.**

La répartition du nombre de places est fixée ainsi qu'il suit:

- Aquaculture .....50 places
- Gestion des Pêches..... .....20 places
- Gestion des Écosystèmes Aquatiques .....40 places
- Océanographie et Limnologie ..... 20 places
- Transformation et Contrôle de Qualité des Produits Halieutiques. 40 places

Il est réservé quatre (04) places par filière aux candidats fonctionnaires et étrangers.

Article 2 : Le concours compose une étude de dossier et des épreuves écrites.

L'étude du dossier (coefficient 1) est établie en fonction des résultats du Cycle L.

L'écrit comporte les épreuves suivantes:

-une épreuve de culture générale (coefficient 1);

-une épreuve de test psycho technique (coefficient 1);

-une épreuve de spécialité (coefficient 2).

Le programme du concours est celui du cycle L

Article 3: Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes:

a) Pour les candidats résidant au Cameroun régulièrement inscrits dans les établissements de l'Enseignement Supérieur et les fonctionnaires

- une demande manuscrite timbrée au tarif réglementaire ;
- une fiche de candidature à remplir sur la plate-forme d'inscription au concours en ligne à l'adresse: www.concours2022.ish.cm
- une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance, datant de moins de six mois ;
- une photocopie certifiée conforme du relevé de notes du Baccalauréat ou du GCE-AL ;
- une photocopie certifiée conforme des diplômes donnant droit au concours ;
- cinq photos d'identité 4 X 4 ;
- un certificat médical délivré par un médecin de l'administration, attestant que l'intéressé est apte à poursuivre les études universitaires ;
- un relevé de notes du diplôme donnant droit au concours ;
- la quittance de versement des droits d'inscription au Concours de 20.000 Fcfa ;
- Deux enveloppes A4 timbrées à 400 F CFA (timbre poste) chacune portant noms et adresse du candidat (pour le dossier physique).

b) Pour les candidats étrangers

Outre les pièces suscitées à l'alinéa a), ils peuvent être admis exceptionnellement sur étude du dossier.

Article 4: Les droits d'inscription au Concours s'élèvent à la somme de 20 000 F CFA payable à **UBA au compte n°10033 05214 140160 00004-94** de l'Institut des Sciences Halieutiques contre une quittance à joindre obligatoirement au dossier de candidature. Ces droits, non remboursables, sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

Article 5: Les candidats au concours d'entrée en quatrième année doivent être âgés de quarante cinq (45) ans au plus au premier janvier de l'année du concours.

Article 6 : L'inscription au concours se fait en ligne sur le site web de l'Institut des Sciences Halieutiques à l'adresse: www.concours2022.ish.cm. Tous les documents requis et certifiés devront être dans un premier temps, scannés et chargés sur la plate-forme d'inscription en

ligne. Ensuite, les dossiers physiques complets doivent parvenir dans les services ci-après **au plus tard le 24 septembre 2022:**

- Rectorat de l'Université de Douala (Service Courrier);
- Bureau de liaison de l'ISH, sis à l'ancien décanat de la FGI (Douala);
- Institut des Sciences Halieutiques de l'Université de Douala à Yabassi (Service de la Scolarité); ou envoyer à l'adresse électronique infos.ish@univ-douala.com ou contact@ish.cm.

Seuls les candidats présentant un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se munir de leur **carte nationale d'identité** qui sera exigée.

Article 7 : Le concours aura lieu le 25 septembre 2022 à 8 heures précises dans les centres de Douala (Université de Douala) et Yabassi (Institut des Sciences Halieutiques).

Article 8: Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'ISH sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Jacques FAME NDONGO